

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 07 décembre 2022

Délibération N°2022-12-01

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-deux
En exercice : 16	Le sept décembre à dix-neuf heures trente
Délégués présents : 10	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse dument convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe de la salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 2	
Suppléants (sans voix) : 1	
Pouvoirs : 1	
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 3	
Votes exprimés : 13	Date de convocation et d'affichage : 1^{er} décembre 2022
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD,	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC, Monsieur François RICHER	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> Monsieur Rémi PONCET	
▪ DELEGUES EXCUSES : Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Madame Odile MONTANT (pouvoir à M. Mâchard),	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE MILIEUX LES USSES ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LE SIGNER

CONSIDERANT la concertation menée entre 2021 et 2022 pour aboutir à la rédaction du Contrat de Milieux les Usse 2022-2024 ;

CONSIDERANT que les partenaires financiers ont été rencontrés préalablement et qu'ils ont validé le Contrat de Milieux les Usse au travers de leurs engagements financiers ;

CONSIDERANT que les partenaires autres s'agissant des autres maîtres d'ouvrage ont été rencontrés préalablement et qu'ils ont validé le Contrat de Milieux les Usse au travers de leurs engagements à assumer la réalisation d'action qui leurs incombent ;

CONSIDERANT que les statuts du Syr'Usse permettent de porter un tel programme d'action qui vient concourir à l'exercice de la compétence GEMAPI ;

CONSIDERANT les échéances et objectifs fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse en cours ;

Le Président expose les faits suivants :

Depuis 2021 et dans la continuité du Contrat de Rivières les Usse 2014-2019, le Syr'Usse s'est engagé à élaborer le Contrat de Milieux des Usse pour la période 2022-2024.

Ce programme élaboré en large concertation vise à améliorer durablement l'état des rivières et des milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration des fonctionnalités des milieux, la structuration du territoire, l'animation, le suivi et la communication.

Les acteurs financiers que sont l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie entre autres, ont confirmé leur soutien financier sur de

nombreuses actions, et les différents maîtres d'ouvrages délibèrent sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Le Syr'Usse doit alors affirmer l'approbation du Contrat et s'engager à en être la structure porteuse pour sa mise en œuvre. Cela se traduit par de la coordination et de l'animation de projet, en tenant à jour des tableaux de suivi technique et financier, à rendre compte aux différents partenaires, et à animer diverses instances dont le Comité de Rivières les Usse.

Le montant prévisionnel global du Contrat de Milieu les Usse s'élève à 4 116 308, 60 € réparti comme suit :

RESSOURCE : Gestion quantitative et amélioration des réseaux	1 255 964 €
MILIEUX : restauration de la continuité écologique, des zones humides, lutte contre les espèces invasives, gestion des boisements de berges	1 812 373 €
INONDATION : outil d'aide à la décision	25 000 €
QUALITE : suivi de la qualité des cours d'eau	373 844 €
SENSIBILISATION : aux enjeux de l'économie de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques	136 038 €
PILOTAGE- ANIMATION : équipe technique et frais annexes	513 089 €

Enfin, Monsieur le Président rappelle que le Syr'Usse est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions, leurs coûts, les plans de financement prévisionnels et les calendriers prévisionnels de réalisation sont exposés dans le tableau en annexe.

- Le montant prévisionnel global des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Usse s'élève à 2 577 737,60 €, pour un autofinancement prévisionnel de 1 051 729,15 €.
- Concernant les affluents du Rhône, les actions se réaliseront via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la Communauté de Communes Usse et Rhône pour un montant prévisionnel de 75 267 € sans autofinancement de la part du Syr'Usse.
- Concernant des actions de continuité écologique au droit des routes départementales, elles se réaliseront via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée de la part du Conseil Départemental pour un montant prévisionnel de 50 000€ sans autofinancement de la part du Syr'Usse.

Le Président précise que les actions ne pourront se réaliser que lors de l'attribution certaine des demandes de subvention, des faisabilités techniques et de la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical** à :

2 (deux) voix CONTRE
2 (deux) ABSENCES
9 (neuf) voix POUR

APPROUVE le programme d'actions du Contrat de Milieu les Usse pour la période 2022-2024, notamment les objectifs, les enjeux et le contenu technique de son programme d'action défini pour 2022 à 2024,

S'ENGAGE à devenir la structure porteuse du Contrat de Milieu, en assumant la coordination technique et financière du programme d'actions, en élaborant des rapports et tableaux de suivi, et en rendant compte lors des instances,

S'ENGAGE à réaliser les actions prévues au Contrat de Milieu des Usse 2022-2024 pour lesquelles le Syr'Usse est maître d'ouvrage, selon l'échéancier proposé et le plan de

financement prévisionnel, sous réserve du plan de financement définitif et de l'accord financier des financeurs publics, de la capacité financière de la collectivité et de leur faisabilité technique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat de Milieux après sa mise au point définitive, et après la décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

TRANSMET à Monsieur le Préfet la présente délibération pour être rendue exécutoire,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Les Usses Le Président,
SYNDICAT DES RIVIÈRES **Jean-Yves Mâchard**
HAUTE-SAVOIE

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,
Rémi Poncet



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 074-200012102-20221207-DEL20221201-DE

N° de l'action	Intitulé de l'action	Syr'Usse	Investissement (I) / Fonctionnement (F) ou Mixte (I et F)	Année de l'engagement de l'action	Montant total HT	Montant total TTC	Montant année 2022	Montant année 2023	Montant année 2024	Agence de l'eau RMC	Participation de l'Etat	Participation de la Haute-Savoie	Participation de la Région	Participation de la Commune	Autres	Autofinancement du	Montant		
RE1	Observatoire des prélèvements et des usages	Syr'Usse	I	2023	30 000,0 €		0,0 €	30 000,0 €	0,0 €	70%	70%	21 000,00 €		10%	3 000,0 €	20%	6 000,0 €		
RE2	Schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau du bassin versant des Usse	Syr'Usse	F	2022		65 720,0 €	65 720,0 €			50%	50%	32 860,0 €		0%		50%	32 860,0 €		
RE14	Installation de matériels hydroéconomiques pour les bâtiments publics et les foyers des habitants	Syr'Usse	I	2023	50 000,0 €			20 000,0 €	30 000,0 €	50%	50%	25 000,0 €		0%		50%	25 000,0 €		
MA1	Stratégie et maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (aval Usse, Bonlieu)	Syr'Usse	I	2022	100 000,0 €		11 666,0 €	44 166,0 €	44 168,0 €	50%	50%	50 000,0 €		0%	0,0 €	50%	50 000,0 €		
MA2	Stratégie et maîtrise foncière des parcelles de zones humides prioritaires	Syr'Usse, communes	I	2023	15 000,0 €			7 500,0 €	7 500,0 €	70%	70%	10 500,0 €		0%		30%	4 500,0 €		
MA3	Renouvellement de la DIG	Syr'Usse	F	2023		30 000,0 €		30 000,0 €		30%	30%	9 000,0 €		0%		70%	21 000,0 €		
MA4	Restauration hydromorphologique de la Plaine de Bonlieu	Syr'Usse	I	2023	538 166,0 €			538 166,0 €		70%	70%	376 716,2 €		10%	53 816,6 €	20%	107 639,2 €		
MA6	Gestion des matériaux solides	Syr'Usse	I et F	2023	18 000,0 €	55 000,0 €		48 000,0 €	25 000,0 €	50%	50%	36 500,0 €		30%	5 400,0 €	43%	31 100,0 €		
MA7	Diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flor, Formant et de la Léchère	Syr'Usse	I	2024	10 000,0 €				10 000,0 €	50%	50%	5 000,0 €		30%	3 000,0 €	20%	2 000,0 €		
MA8	Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	Syr'Usse	I	2024	20 835,0 €				20 835,0 €	0%	0%	0,0 €		50%	10 417,5 €	50%	10 417,5 €		
MA9	Aménagement et renaturation des Petites Usse dans le cadre d'une opération d'aménagement	Syr'Usse, CCFU	I	2022	44 875,0 €		34 875,0 €	10 000,0 €		0%	0%	0,0 €					44 875,0 €		
MA11	Aménagement du Castran pour restaurer la continuité écologique (ROE 24 385 et ROE 24 386)	Syr'Usse	I	2023	173 500,0 €			173 500,0 €		50%	50%	86 750,0 €		30%	52 050,0 €	17%	28 801,0 €		
MA14	Entretien du Marais des Moulles (le Sappey) et Restauration de la Caille centre (Allonzier la Caille)	Syr'Usse	I et F	2022	19 125,0 €	17 580,0 €	15 281,0 €	18 809,0 €	2 615,0 €	26%	26%	9 562,5 €		30%	5 737,5 €	58%	21 405,0 €		
MA15	Entretien des marais Clef des faux et Nantafond (Cholsy)	Syr'Usse	F	2023		10 644,0 €		10 644,0 €		0%	0%	0,0 €		0%		100%	10 644,0 €		
MA16	Mise en œuvre de la notice de gestion de Bovinens les Déranches - Usinens	Syr'Usse	I	2023	8 766,0 €			8 766,0 €		50%	50%	4 383,0 €		30%	2 629,80	20%	1 753,2 €		
MA17	Mise en œuvre de la notice de gestion du marais de Challonges - Challonges	Syr'Usse	I	2024	19 107,3 €				19 107,3 €	50%	50%	9 553,7 €		30%	5 732,19	20%	3 821,5 €		
MA18	Etude de faisabilité Marais de Mercanton (Groisy)	Syr'Usse	I	2024	15 000,0 €				15 000,0 €	50%	50%	7 500,0 €		30%	4 500,00	20%	3 000,0 €		
MA19	Mise en œuvre de la notice de gestion pour Marais Timan et Vorzières (Vanzy)	Syr'Usse	I	2022	12 670,0 €		12 670,0 €			50%	50%	6 335,0 €		30%	3 801,00	20%	2 534,0 €		
MA20	Diagnostic écologique et hydrologique et propositions de scénarii de restauration - ZH Seyssel	Syr'Usse	I	2022	59 028,0 €		59 028,0 €			70%	70%	41 319,0 €		0%		20%	11 805,6 €		
MA21	Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales	Syr'Usse	I	2023	30 000,0 €			30 000,0 €		50%	50%	15 000,0 €		30%	9 000,0 €	20%	6 000,0 €		
MA22	Gestion des boisements de berges	Syr'Usse	I et F	2022	30 000,0 €	100 000,0 €	40 000,0 €	45 000,0 €	45 000,0 €	30%	30%	39 000,0 €		12%	15 000,0 €	58%	76 000,0 €		
MA23	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet faune : Pose de système antifranchissement pour les écrevisses invasives (Pacifastacus leniusculus)	Syr'Usse	I	2022	13 750,0 €		13 750,0 €			30%	30%	4 125,0 €		50%	6 875,0 €	20%	2 750,0 €		
MA24	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet flore : Actions de lutte sur trois secteurs prioritaires	Syr'Usse	I et F	2022	15 000,0 €	100 000,0 €	40 000,0 €	30 000,0 €	45 000,0 €	30%	30%	34 500,0 €		7%	7 500,0 €	63%	73 000,0 €		
RI1	Modélisation Q100 et recensement des zones à risque d'inondation et de ruissellement	Syr'Usse	F	2023		25 000,0 €		25 000,0 €		0%	0%	0,0 €		20%	5 000,0 €	80%	20 000,0 €		
QL1	Suivi annuel des stations et points jugés prioritaires (prolifération végétale, rejets STEP, physico-chimie) sur le bassin versant et les affluents du Rhône	Syr'Usse	F	2022		301 844,0 €	108 177,0 €	163 667,0 €	30 000,0 €	50%	50%	150 922,0 €		0%		50%	150 922,0 €		
SE1	Développer et faire vivre des outils pour faire connaître le Syndicat, ses actions, ses missions, participer à des manifestations, etc.	Syr'Usse	F	2022		18 595,0 €	18 595,0 €			70%	70%	13 016,5 €		0%		30%	5 578,5 €		
SE2	Expériences de nature : sortie, médiation, etc. sur les thèmes de l'eau, des milieux, des espèces	Syr'Usse	F	2023		18 541,0 €		18 541,0 €		70%	70%	12 978,7 €		0%		30%	5 562,3 €		
SE3	Créer et développer les dispositifs scolaires et d'enseignement secondaire et supérieur (classes d'eau des Usse, partenariats avec des établissements, etc.)	Syr'Usse	F	2023		41 031,0 €		41 031,0 €		70%	70%	28 721,7 €		0%		30%	12 309,3 €		
SE4	Créer et développer des outils pour les socio-professionnels et collectivités (BTP, agriculteurs, industriels, etc.) sur la préservation des milieux	Syr'Usse	F	2023		4 378,3 €		4 378,3 €		70%	70%	3 064,8 €		0%		30%	1 313,5 €		
SE5	Mise en valeur de la rivière par le vélo	Syr'Usse	I	2024		16 378,0 €			16 378,0 €	0%	30%	30%	4 913,4 €			70%	11 464,6 €		
SE6	Renforcer la collaboration avec les services publics de l'eau et plus largement les collectivités	Syr'Usse	F	2022		9 340,0 €		9 340,0 €		70%	70%	6 538,0 €		0%		30%	2 802,0 €		
SE7	Fédération du territoire autour des enjeux liés à l'eau : Fête de l'eau	Syr'Usse	F	2023		18 676,0 €		18 676,0 €		70%	70%	13 073,2 €		0%		30%	5 602,8 €		
SE8	Cycle de formation pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (flore)	Syr'Usse	F	2024		9 099,0 €			9 099,0 €	70%	70%	6 369,3 €		0%		30%	2 729,7 €		
GO1	Animation et actions transversales - équipe technique dédiée et frais liés aux missions	Syr'Usse	I et F	2022		9 100,0 €	138 867,0 €	188 194,0 €	186 028,0 €	50%	50%	256 544,5 €				50%	256 544,5 €		
GO2	Bilan du Contrat de Milieu - Evaluation et nouvelle programmation	Syr'Usse	F	2024		0,0 €		0,0 €		0%	0%	0,0 €				100%	- €		
TOTAUX					1 248 300,3 €	1 329 437,3 €	567 969,0 €	1 504 038,3 €	505 730,3 €			1 320 746,5 €			188 459,6 €	5 000,0 €	11 801,80 €	- €	1 051 729,15 €
TOTAUX HT + TTC					2 577 737,6 €							1 320 746,5 €			193 459,6 €		11 801,80 €		1 051 729,15 €